

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1 : IDENTIFICATION

Nom et adresse du fabricant :

Armstrong Flooring, Inc.
2500 Columbia Ave.
Lancaster, PA, USA 17603

Nom et adresse du fournisseur :

S'adresser au fabricant.

N° de téléphone pour information : 1 (800) 233-3823

Adresse du site Web : <http://www.floorexpert.com>

N° de téléphone d'urgence (appel à frais virés) : **NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE : 1-800-255-3924 OU 1-813-248-0585 (CALL COLLECT)**

Identificateur de produit : **Armstrong S-385 Satinkeeper cire de plancher**

Code Produit : 70010493 Famille chimique : mélange

Nom commercial/Synonymes : Armstrong S-385

Usage recommandé : cire de plancher

Restrictions d'utilisation : Aucune information disponible

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SGH selon les normes 29 CFR 1910.1200 (norme OSHA HCS 2012) et HPR (norme SIMDUT 2015)

Lésions oculaires graves / Irritation oculaire; catégorie 2B

Pictogrammes SGH

Pas de pictogramme nécessaire.

Mentions d'avertissement

Avertissement

Mentions de danger

Provoque une irritation des yeux.

Procédures de manipulation sécuritaire

Se laver soigneusement les mains et la peau exposée après manipulation.

Dangers ne sont pas classés ailleurs

Aucun

Pourcentage avec toxicité aiguë inconnue

: Moins de 1 % par poids de ce produit est composé d'ingrédients dont la toxicité aiguë n'est pas connue.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Composition	N° CAS	% (par poids)
Éther de diéthylène glycol monoéthylique	111-90-0	1 - 5

Les pourcentages exacts des ingrédients sont considérés comme secrets commerciaux par le fabricant et ne sont donc pas divulgués.

SECTION 4 : PREMIERS SOINS

Général

: Appeler un médecin en cas de malaise.

Contact par Inhalation

: Si une personne développe des problèmes respiratoires en travaillant avec ce produit, placer immédiatement cette personne à l'air frais et la maintenir au repos dans une

- position où elle peut respirer confortablement. En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Contact cutané** : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau au savon et l'eau/se doucher. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
- Contact oculaire** : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.
- Contact orale** : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- Notes à l'attention du médecin** : Traiter selon les symptômes.

Signes et symptômes d'une exposition à court terme (aiguë)

- Inhalation* : Dans des conditions normales d'utilisation, ne devrait pas causer des symptômes des voies respiratoires.
- Peau* : Les symptômes peuvent inclure de légères rougeurs et démangeaisons.
- Yeux* : Les symptômes peuvent inclure de rougeurs, des démangeaisons ou de la douleur.
- Ingestion* : Les symptômes tels que douleurs abdominales, des nausées, des vomissements et la diarrhée peuvent se produire.

Effets d'une exposition à long terme (chronique)

- : L'exposition à long terme peut produire de l'irritation cutanée.

Signes indiquant la nécessité de consulter immédiatement un médecin ou d'un traitement spécial

- : La difficulté à respirer persiste après avoir déplacé la personne à l'air frais.
Tout contact avec les yeux qui provoque une irritation.

SECTION 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Moyens d'extinction adéquats : Dioxyde de carbone, poudre chimique, mousse résistante à l'alcool ou eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés : Un jet d'eau risque de propager la substance en feu.

Produits dangereux de combustion : Le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, les oxydes phosphoreux, l'acide fluorhydrique, le formaldéhyde, ainsi que d'autres vapeurs et gaz toxiques communs lors de la dégradation thermique de composés organiques.

Équipements/procédures spéciales de lutte contre l'incendie

- : Les pompiers doivent porter un équipement de protection adéquat ainsi qu'un appareil respiratoire intégral autonome fonctionnant en mode de pression positive. Si cela ne présente aucun danger, retirer les contenants de la zone touchée par l'incendie. Il peut être utile de vaporiser de l'eau pour refroidir les équipements exposés à la chaleur et aux flammes. Une fois le feu éteint, nettoyer avec précaution tout l'équipement et les surfaces exposées aux émanations.

Précautions pour la protection de l'environnement

- : Ne mettez pas plus de 5 gallons (19 L) de ce produit dans un égout.

Risques d'incendie/conditions d'inflammabilité

- : Ininflammable dans des conditions d'utilisation normales. Les contenants fermés peuvent se rompre lorsqu'ils sont exposés à une chaleur excessive ou une flamme en raison de l'accumulation de pression interne.

Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.1200, SIMDUT 2015)

- : Ininflammable.

Taux NFPA : 0 – Minime 1 – Léger 2 – Modéré 3 – Sérieux 4 – Sévère

Santé : 0 *Inflammabilité* 1 *Instabilité* 0 *Risques spéciaux* : Aucun

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles** : Restreindre l'accès à la zone touchée jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Toutes les personnes assignées au nettoyage doivent porter l'équipement de protection adéquat contre les produits chimiques.

30-septembre-2016

Équipements de protection : Pour en savoir plus sur les équipements de protection individuelle acceptables, consulter la section 8 de la présente fiche signalétique intitulée CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE.

En cas d'urgence : Si le déversement/l'écoulement dans l'environnement dépasse la quantité à communiquer à l'EPA américaine, avertir immédiatement le centre de réponse national des États-Unis (téléphone : 1-800-424-8002).
Quantité à communiquer (QC) à l'US CERCLA : Aucune signalée.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

: Aérer la zone du déversement. Contenir le déversement ou la fuite à la source, si cela est possible sans danger. Contenir le produit avec une matière absorbante inerte et l'empêcher de se déverser dans les égouts ou les cours d'eau. Rassembler la substance déversée et la placer dans un contenant adéquat pour pouvoir l'éliminer ultérieurement (voir la section 13). Les résidus humides de produit peuvent être nettoyés à l'eau chaude savonneuse. Avertir les autorités compétentes requises.

Substances interdites : Aucune connue.

Précautions pour la protection de l'environnement

: De petites quantités (< 19 litres/5 gallons) de ce produit peuvent être rejetées de manière sécuritaire dans l'égout. Les quantités plus importantes doivent être mises dans des contenants et ne pas être rejetées dans l'égout ni contaminer l'eau souterraine.

Références à d'autres sections : Voir les informations relatives à l'élimination à la section 13.

SECTION 7 : MANUTENTION ET STOCKAGE

Procédures de manipulation sans risque

: Porter un équipement de protection adéquat durant la manipulation. (Voir la section 8.) Observer de bonnes règles d'hygiène. Utiliser uniquement avec une aération suffisante. Se laver avec soin après toute manipulation. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Maintenir le récipient bien fermé.

Exigences en matière d'entreposage : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré. Tenir à l'écart de la chaleur et des flammes nues. Éviter de ranger ce produit à la lumière directe du soleil. Conserver dans le contenant d'origine. Maintenir bien fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Ne pas réutiliser le contenant vide sans nettoyage ou conditionnement commercial préalable.

Substances incompatibles : Voir la section 10.

Matériaux de conditionnement spéciaux

: Toujours conserver le produit dans des contenants fabriqués dans les mêmes matériaux que le contenant de la substance.

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition admissibles : Aucune limite d'exposition n'a été établie pour le produit même. Ci-dessous figurent les limites d'exposition pour les composants du produit.

Composition	N° CAS :	ACGIH VLE		OSHA PEL	
		TWA	STEL	PEL	STEL
Éther de diéthylène glycol monoéthylique	111-90-0	25 ppm	N. D.	N. D.	N. D.

Mesures d'ingénierie : Utiliser une ventilation aspirante générale ou locale pour maintenir la concentration atmosphérique au-dessous des limites d'exposition recommandées. La ventilation doit efficacement dissiper et empêcher l'accumulation de vapeur résultant de la manipulation de ce produit.

Équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques ou des lunettes de sécurité convenant à la tâche.

- Protection cutanée** : Une exposition cutanée à ce produit n'est généralement pas dangereuse. Les travailleurs peuvent choisir de porter des gants imperméables au produit, comme le caoutchouc nitrile.
- Protection du corps** : Lorsqu'une exposition prolongée à la substance est possible, porter des combinaisons, tabliers et bottes résistantes pour éviter tout contact.
- Protection respiratoire** : Une protection respiratoire ne devrait pas être nécessaire dans des conditions normales d'utilisation et avec une aération suffisante. Si le processus de travail génère des quantités excessives de vapeurs ou de poussière, ou des expositions excédant tout PEL, porter un appareil respiratoire approprié contre les vapeurs organiques.
- Équipements de sécurité du site** : Il convient de mettre à disposition des utilisateurs une station de nettoyage des yeux et une douche de sécurité dans la zone de travail immédiate.

Considérations générales sur l'hygiène

- : Éviter un contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter d'inhaler les vapeurs ou la poussière. Ne pas manger, boire ni fumer pendant l'utilisation de ce produit. Une fois le travail terminé, se laver les mains avec soin. Retirer les vêtements contaminés et les laver soigneusement avant de les réutiliser. À la fin de chaque période de travail, nettoyer tous les équipements et les vêtements.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	: Liquide	Apparence	: liquide blanc laiteux
Odeur	: odeur de propreté	Seuil olfactif	: N. D.
pH	: 8,5 – 8,75	Masse volumique	: 1,05
Point d'ébullition	: 100 °C (212 °F)	Coefficient de répartition eau/huile	: N. D.
Point de fusion/congélation	: N. D.	Solubilité dans l'eau	: soluble
Pression de vapeur (mm Hg @ 20°C / 68°F)	: N. D.	Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)	: N. D.
Densité gazeuse (air = 1)	: N. D.	Volatils (% par poids)(comprend l'eau)	: 80 – 85 %
Composés organiques volatils (COV)	: 0.01% par les règles du CARB		
Taille des particules	: N. D.	Classification d'inflammabilité	: Ininflammable
Point d'éclair	: >93.3°C (>200°F)	Limite inférieure d'inflammabilité (% par vol.)	: Non disponible
Méthode du point d'éclair	: Creuset fermé Setaflash	Limite supérieure d'inflammabilité (% par vol.)	: Non disponible
Température d'auto-inflammation	: N. D.	Température de décomposition	: Non disponible
Viscosité	: N. D.	Propriétés d'oxydation	: Non disponible

Données sur les risques d'explosion : Sensibilité aux chocs mécaniques/décharges statiques

- : N'est pas supposé présenter une sensibilité aux chocs mécaniques ni aux décharges statiques.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Réactivité** : Aucune réactivité.
- Stabilité** : Stable dans les conditions recommandées concernant l'entreposage et la manipulation.
- Réactions dangereuses** : Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.
- Conditions à éviter** : Préserver du gel.
- Substances à éviter et incompatibilité** : Substances oxydantes puissantes.

Produits dangereux de décomposition

- : Aucun connu, voir la section 5 pour en savoir plus sur les produits de combustion dangereux.

SECTION 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

- Voies d'exposition** : *Inhalation* : OUI *Absorption par voie cutanée* : NON *La peau et les yeux* : Oui
Ingestion : OUI
- Symptômes d'exposition** : Voir la section 4.

Estimés calculés de toxicité aiguë pour le produit

Inhalation : > 50 mg/l
Oral : > 8 000 mg/kg
Dermal : > 8 000 mg/kg

Données toxicologiques : Il n'y a pas de données disponibles pour le produit lui-même, seulement pour les ingrédients. Voir ci-dessous les données de toxicité aiguë de chaque ingrédient individuel.

Composition	N° CAS :	LC50 (4 h) mg/L	LD50, mg/kg	
		Inhalation, rat	Oral, rat	Dermal, lapin
Dietilenglicolmonoéthyléter	111-90-0	> 5.24	5500	4200

Corrosion ou irritation cutanée : Peut provoquer une légère irritation passagère de la peau après un contact prolongé.

Graves lésions/irritation oculaires : Peut provoquer une irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Aucune connue.

Mutagénicité des cellules germinales : Aucune connue.

Statut carcinogène : Aucun composant n'est classé comme carcinogène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP et l'OSHA.

Toxicité reproductive : Aucune connue.

Toxicité d'organe cible spécifique, exposition simple

: Le 2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol pur peut affecter le système nerveux central lorsqu'il est pulvérisé ou chauffé. À cause de sa faible pression de vapeur et de sa faible concentration dans ce produit, il est peu probable que le 2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol provoquera des effets narcotiques.

Toxicité d'organe cible spécifique, exposition répétée

: Aucune connue.

Danger par aspiration : Aucune connue.

Renseignements complémentaires : N. D.

SECTION 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Effets sur l'environnement : Des quantités importantes de ce produit ne doivent pas être déversées dans les égouts ou les cours d'eau, ni dans les endroits où il pourrait entrer en contact avec le sol ou l'eau de surface. Lorsqu'il est utilisé comme prévu, de petites quantités de ce produit peuvent être éliminés en toute sécurité vers le bas drains.

Écotoxicité : Aucune donnée disponible.

Biodégradabilité : Aucune donnée disponible.

Potentiel de bioaccumulation : Aucune donnée disponible.

Mobilité dans le sol : Aucune donnée disponible.

Évaluation TBP et tPtB : Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs : Aucune donnée disponible.

PARTIE 13 : DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Manipulation en vue de l'élimination : Traiter les déchets selon les recommandations de la section 7.

Moyens d'élimination : Il convient de tester ses résidus au moyen des méthodes décrites sous 40 CFR Partie 261 pour déterminer s'ils satisfont les définitions en vigueur des résidus dangereux. Éliminer conformément aux réglementations fédérales, provinciales et locales en vigueur. Contacter l'agence locale, provinciale ou fédérale responsable des questions environnementales pour connaître les règlements spécifiques.

Conditionnement : Manipuler le conditionnement contaminé de la même manière que le produit.

RCRA : Il incombe au producteur du déchet d'identifier les moyens d'élimination adéquats et les méthodes pour y parvenir. Pour en savoir plus sur l'élimination de substances inutilisées ou de déchets, contacter les agences responsables des questions environnementales locales, provinciales et fédérales.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Données réglementaires	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classe	Groupe d'emballage	Étiquette
TDG	Aucun	Ce produit n'est pas réglementé selon les réglementations canadiennes sur le transport des marchandises dangereuses.	Aucun	Aucun	Aucun
Informations supplémentaires sur le transport des marchandises dangereuses	Aucun				
49 CFR/DOT	Aucun	Ce produit n'est pas réglementé selon les réglementations du Ministère américain des Transports (DOT).	Aucun	Aucun	Aucun
Informations supplémentaires sur 49 CFR/DOT	Aucun				

IATA

Non réglementé.

IMDG

Non réglementé.

SECTION 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Informations en provenance du Canada :

Ce produit a été classifié selon les critères de risque stipulés au Règlement sur les produits dangereux (HPR ou Hazardous Products Regulations). Cette fiche signalétique contient tous les renseignements requis en vertu du HPR.

Information selon la loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) : Tous les ingrédients listés figurent dans la Liste intérieure des substances (LIS) ou dans la Liste extérieure des substances (LES).

Information du gouvernement américain :

TSCA : Tous les ingrédients énumérés figurent à l'inventaire de la loi américaine sur le contrôle des substances toxiques (TSCA).

Quantité à communiquer (QC) CERCLA (40 CFR 117.302) : Aucune signalée.

SARA TITRE III : Sec. 302, Substances extrêmement dangereuses, 40 CFR 355 : Ce produit ne contient pas de substance extrêmement dangereuse.

SARA TITRE III : Sec. 311 et 312, Exigences des fiches signalétiques, 40 CFR 370 Classes de risque : Immédiat (aigu) pour la santé.

SARA TITRE III : Sec. 313, Notification sur les produits chimiques toxiques, 40 CFR 372 : ce produit n'est pas soumis aux exigences de notification de la loi américaine SARA, car il ne contient aucun constituant chimique toxique au-dessus des concentrations *de minimis*.

Lois américaines sur le droit à l'information

Proposition 65 de la Californie : Ce produit ne contient aucun produit chimique considéré par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer ou avoir d'autres effets néfastes sur la reproduction.

Autres lois américaines sur le droit à l'information : Diéthylène glycol monoéthylique [CAS # 111-90-0] ne figure pas expressément sur les règlements RTK de l'Etat, mais éthers de glycol génériques sont répertoriés par NJ, PA et RI.

SECTION 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS

Taux HMIS

: * - Risque chronique 0 – Minimal 1 – Léger 2 – Modéré 3 – Sérieux 4 – Grave

Santé : 1 Inflammabilité 0 Risques matériels 0 Code d'EPI : G

Gants, lunettes de sécurité

Légende

: ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels publics)
CARB : California Air Resource Board
CAS : Chemical Abstracts Service (Service abstrait chimique)
CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980 (loi américaine sur la responsabilité environnementale de 1980)
CFR : Code of Federal Regulations (Code des règlements fédéraux)
CIRC : Centre international de recherche sur le cancer (IARC)
DOT : Department of Transportation (Ministère américain des Transports)
EPA : Environmental Protection Agency (Agence américaine de protection de l'environnement)
EPI : équipement de protection individuelle
FDS : la fiche de données de sécurité
HMIS: Hazardous Materials Information System (matières dangereuses du système d'information ; un code numérique de notation des matières dangereuses)
Inh : Inhalation
LES : Liste extérieure des substances
LIS : Liste intérieure des substances
N. D. : Non disponible
NIOSH : National Institute for Occupational Safety and Health (Institut national de la sécurité et de la santé au travail)
NTP : National Toxicology Program (Programme de toxicologie national)
OSHA : Occupational Safety and Health Administration (Administration de la sécurité et de la santé au travail)
PEL : Limite d'exposition permmissible
RCRA : Resource Conservation and Recovery Act (Loi américaine sur les déchets dangereux)
RPD : Règlement sur les produits dangereux (Hazardous Products Regulations)
S.O. : Sans objet
SARA : Superfund Amendments and Reauthorization Act (Loi américaine sur la nouvelle autorisation et les modifications des fonds de réserve)
SGH : Système général harmonisé (Globally Harmonized System)
SIMDUT : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (WHMIS)
STEL : Limite d'exposition à court terme
TDG : Canadian Transportation of Dangerous Goods Act & Regulations (Loi canadienne sur le transport de marchandises dangereuses)
TSCA : Toxic Substance Control Act (Loi américaine sur le contrôle des substances toxiques)
TWA : Moyenne pondérée dans le temps
VLE : Valeurs limites d'exposition

Clause de non-responsabilité

L'information figurant aux présentes tient lieu de guide pour les personnes qui manipulent ou utilisent ce produit. Elle a été préparée en toute bonne foi par du personnel possédant des connaissances techniques. Elle n'est pas exhaustive. La façon et les conditions d'utilisation ainsi que la manipulation de ce produit peuvent impliquer d'autres considérations supplémentaires. Les personnes manipulant toute substance sont tenues d'adopter des pratiques professionnelles sûres. Il est important que l'utilisateur final détermine l'adéquation des procédures de sécurité suivies au cours de l'utilisation de ce produit.

Aucune garantie d'aucune sorte n'est fournie ni impliquée. Armstrong World Industries, Inc. ne pourra être tenue responsable de tout dommage, perte, blessure ou dommage indirect pouvant résulter de l'utilisation ou de la confiance placée dans toute information contenue aux présentes.

Préparée par :

Armstrong Flooring, Inc.
2500 Columbia Ave.
Lancaster, PA, USA 17603

1 (800) 233-3823

Visitez notre site web : <http://www.floorexpert.com>

Date de révision : : 30-septembre-2016

Fin du document